

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2009**

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Alain DIETRE, Céline FOUTOYET, Patrice GUELLE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusé : M Claude CLERGET

Secrétaire de séance : M Alain DIETRE.

### **CREATION D'UN SPANC**

(Votants : 10 Abstentions 2, pour 8)

Le conseil municipal décide de créer un service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour prendre en charge les dépenses liées au contrôle et à l'entretien des systèmes d'assainissement individuel. Cette mission sera exercée en prestation de service par convention avec la communauté de communes JURA NORD.

### **EXTENSION DE LA MAIRIE**

(Votants : 10 - pour 10)

Dans le cadre de l'appel à projets bâtiment basse consommation lancé par la région et l'ADEME, le conseil municipal autorise le maire à engager les dépenses préalables et à déposer un dossier de candidature.

Le conseil a examiné les esquisses proposées par M. BASTIN, architecte. Celles-ci peuvent être consultées en mairie par les habitants.

### **AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Mme Céline FOUTOYET quitte la séance à 9H50

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité (9) une subvention de 9000 € auprès du conseil régional au titre du Fonds de Développement Local pour le projet d'aménagement de la place.

Le coût de cet aménagement est estimé à 95000 € HT toutes dépenses confondues.

### **PLAN CONTINUTE ACTIVITE (PCA)**

A la suite de la demande de la préfecture d'établir un PCA de la commune en cas de pandémie grippale, le maire le présente au conseil municipal.

### **SUBVENTION FOYER RURAL**

Le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 1500 € au foyer rural pour sa participation au paiement du feu d'artifice.

### **VIREMENTS DE CREDITS**

#### **Budget principal**

Le conseil décide à l'unanimité d'un transfert de la section investissement de 12000 € vers la section de fonctionnement pour la subvention au foyer rural (1500€) et l'entretien des bâtiments communaux (10500 €).

#### **Budget eau**

- Les conseillers décident à l'unanimité d'effectuer le virement de crédits nécessaire à l'intégration des études pour les travaux de protection des captages (6390.41 €)
- Les conseillers décident à l'unanimité d'effectuer le virement de crédits nécessaire à l'amortissement des subventions (+ 180.00 €)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2009

### LOYER LOGEMENT 2 IMPASSE DE LA GRANDE VIGNE

A la suite des travaux de remise en état du logement, le conseil municipal fixe à l'unanimité à quatre cent cinquante euros (450 €) le loyer mensuel de ce logement.

### REFECTION LOGEMENT ECOLE

La commission logement décidera sa réfection après l'état des lieux qui sera fait fin octobre.

### AUGMENTATION HEURES DE TRAVAIL DE L'EMPLOYEE COMMUNALE

Après examen des heures nécessaires à la garde des enfants à la sortie de l'école, le temps de travail ne sera pas modifié et reste à 8h 15 minutes par semaine. Un nouvel emploi du temps sera établi par le maire.

### MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE A LA CCNOJ

A la suite de la décision du transfert de compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le conseil examinera la liste des charges de fonctionnement qui incomberont à la communauté de communes.

M Patrice GUELLE quitte la séance à 22 h 25

### SALLE DES FETES

Le maire informe le conseil du dégât des eaux survenu fin août. L'assurance a pris en charge le dossier.

A l'occasion des travaux de remise en état, le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter la protection acoustique à l'entrée de la salle des fêtes. Le montant du devis s'élève à 1280 € HT.

### QUESTIONS DIVERSES

#### - Prix de l'eau

Le maire informe le conseil qu'une facture d'un montant de 495.60 € concernant la redevance pour prélèvement d'eau a été réclamée par l'agence de l'eau pour l'année 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que cette somme ne sera pas récupérée auprès des abonnés.

Toutefois pour l'année 2009, cette nouvelle redevance sera facturée aux abonnés pour un montant de 0.04245 € par mètre cube.

- Des travaux auront lieu dans la station de surpression le jeudi 24 septembre à partir de 8h30. Ils entraîneront des perturbations dans la distribution de l'eau
- Vente de bois du 09 septembre : Le lot des parcelles 31, 33, 34 et 35 a été vendu pour un montant de 4049 €.
- Les cavaliers de Saint Seine en Bâche ont fait un don de 50 € à la caisse de l'école.
- Une présentation du plan d'accessibilité de la voirie sera faite le samedi 24 octobre dans la matinée par le bureau d'études PMM. Les habitants sont invités à cette réunion.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance.